

Conditions générales de vente des produits PIGDATA

L'objet du Contrat est de régir les conditions dans lesquelles Pigdata concède à vous ou à la personne morale que vous représentez (« vous » ou le « CLIENT »), une licence d'utilisation et la mise à disposition de l'application Pigdata correspondant à « l'Offre Pigdata Recommandation » (telle que définie ci-dessous). Vous avez eu accès à la documentation technique de Pigdata avant toute installation et utilisation de l'application Pigdata et vous avez pris votre propre décision quant à l'adéquation de la technologie Pigdata à vos exigences techniques, opérationnelles et commerciales.

AVANT D'INSTALLER L'APPLICATION Pigdata SUR VOTRE SYSTEME INFORMATIQUE, IL VOUS EST DEMANDE DE PRENDRE CONNAISSANCE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DANS LEUR INTEGRALITE. SI LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES VOUS AGREENT, VOUS DEVEZ CLIQUER SUR LE BOUTON "J'ACCEPTÉ" OU COCHER LA CASE CORRESPONDANTE ET POURSUIVRE LA PROCEDURE D'INSCRIPTION AUPRES DE LA SOCIETE Pigdata. LE FAIT D'INSTALLER, COPIER, ACCEDER OU UTILISER L'OFFRE Pigdata CONSTITUE UNE ACCEPTATION IRREVOCABLE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES.

APRES AVOIR PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Les Parties conviennent que les termes définis ci-après auront la signification suivante dans le présent Contrat :

Accès CLIENT : site de Pigdata protégé par code utilisateur et mot de passe

accessible aux seuls clients de Pigdata. Il inclut les interfaces de configuration, les documentations, les outils de gestion de données et les rapports statistiques en ligne.

Application Pigdata: moteur prédictif propriétaire mis en œuvre par la technologie Pigdata permettant d'offrir un bouquet de services de recommandations en temps réel. Cette offre de services nécessite la récolte et l'accès à certaines informations non nominatives sur les internautes, ainsi que l'utilisation d'un catalogue d'éléments émanant du CLIENT. Les caractéristiques et conditions d'accès à l'Offre Pigdata sont décrites sur le site web de Pigdata.

Catalogue : ensemble d'informations relatives aux produits ou contenu promu par le CLIENT.

Contrat : les présentes Conditions Générales de Licence et de Mise à Disposition de l'Offre Pigdata, y compris le préambule et les conditions spécifiques à l'Offre Pigdata figurant sur le site web de PIGDATA.

Marques Pigdata : tous logos, marques, enseignes et/ou autres signes distinctifs de Pigdata.

Marques du CLIENT : tous logos, marques et/ou autres signes distinctifs du CLIENT.

Requête: sollicitation du moteur prédictif de l'Application Pigdata, adressée par voie informatique par un Utilisateur Actif.

Résultats Pigdata: désigne les résultats fournis par Pigdata à la suite d'une Requête.

Services Web : technologie permettant à des applications de dialoguer à distance via internet indépendamment des plates-formes et des langages et d'échanger des documents XML entre deux adresses URL.

Site du CLIENT : Le site Internet du CLIENT sur lequel est installé l'Application Pigdata.

Utilisateur : tout internaute naviguant sur le Site du CLIENT.

Utilisateur Actif : désigne un Utilisateur donné, identifié par son identifiant unique (appelé « User ID »), et pour lequel le moteur prédictif Pigdata a enregistré une Requête.

Profil : ensemble d'informations non nominatives relatives aux Utilisateurs Actifs

renseigné par le CLIENT dans l'Application Pigdata conformément aux instructions techniques de Pigdata et/ou collectées par ladite Application Pigdata, afin de permettre l'utilisation du moteur prédictif de la dite Application Pigdata. Ces informations sont constituées pour chaque Profil d'un identifiant unique (User ID), ainsi que des données pré enregistrées ou recueillies permettant d'établir la relation aux éléments figurant dans le Catalogue.

Mise en Ligne : date à compter de laquelle l'Application Pigdata est proposée sur le Site du CLIENT.

ARTICLE 2 - LICENCE DE L'APPLICATION AUTORISEE

2.1. Droits Conférés

Sous réserve des termes du présent Contrat, des éventuelles restrictions figurant à l'Article 2.2, Pigdata concède par le présent Contrat au CLIENT qui l'accepte, une licence non exclusive, non transférable, non cessible et sans droit de concéder des sous-licences, aux seules fins (i) de procéder à l'installation sur les serveurs du CLIENT des composants d'accès à l'Application Pigdata ; (ii) de procéder à distance à la personnalisation de l'Application Pigdata en y renseignant le Catalogue et, le cas échéant, des Profils pré enregistrés ; et (iii) de mettre en ligne l'Application Pigdata personnalisée sur le seul Site du CLIENT et d'en permettre l'accès à ses Utilisateurs.

2.2. Autres Conditions de Licence

Le CLIENT reconnaît et accepte que pendant toute la durée du présent Contrat, l'Application Pigdata sera hébergée sur les serveurs de Pigdata ou de tout tiers désigné par Pigdata. Le CLIENT n'a pas accès au code objet et/ou au code source de l'Application Pigdata. L'Application Pigdata sera accessible sur le Site du CLIENT par l'intermédiaire de Services Web. La licence de l'Application Pigdata est accordée par Pigdata au CLIENT à titre personnel. Le CLIENT s'interdit, sauf autorisation préalable de PIGDATA, de permettre l'exploitation de l'Application Pigdata par tout tiers directement ou indirectement.

2.3. Propriété

é

Entre les Parties, Pigdata ou ses concédants de licence détiennent et conservent tous les droits et titres de propriété intellectuelle et/ou industrielle relatifs à

l'Application Pigdata et les résultats obtenus par son intermédiaire, y compris l'ensemble des droits d'auteur, copyrights, brevets, droits relatifs au secret commercial, marques déposées et autres droits de propriété intellectuelle y afférents. Le CLIENT n'acquiert aucun droit ou titre de quelque nature que ce soit sur l'Application Pigdata, à l'exception de la licence visée à l'Article 2.1.

Entre les Parties, le CLIENT ou ses concédants de licence détiennent et conservent tous les droits et titres de propriété intellectuelle et/ou industrielle relatifs au Catalogue et aux Profils, y compris l'ensemble des droits d'auteur, copyrights, brevets, droits relatifs au secret commercial, marques déposées et autres droits de propriété intellectuelle y afférents. Pigdata n'acquiert aucun droit ou titre de quelque nature que ce soit sur lesdits Catalogue ou Profils.

ARTICLE 3 – ACCES A L'APPLICATION AUTORISEE 3.1. Obligations de Pigdata) Infrastructure et connexion

Pigdata s'engage à mettre l'Application Pigdata à disposition du CLIENT sur les serveurs de Pigdata, dès acceptation du présent Contrat par le CLIENT.

Pigdata mettra à disposition du CLIENT l'ensemble des informations techniques permettant l'accès et l'utilisation de l'Application Pigdata sur le site de Pigdata, dont l'adresse sera communiquée au CLIENT dès acceptation du présent Contrat par ce dernier.

En cas d'interruption de l'accès à l'Application Pigdata imputable à Pigdata, hors interruption pour maintenance, Pigdata emploiera ses meilleurs efforts pour rétablir l'accès dans un temps maximum de vingt-quatre (24) heures. Il est d'ores et déjà convenu entre les Parties que Pigdata pourra interrompre l'accès à l'Application Pigdata pour maintenance pendant une durée de dix (10) heures par mois. Cette interruption pourra avoir lieu uniquement en semaine entre 2h et 7h du matin. Pigdata s'engage à informer le CLIENT de ces interruptions au moins soixante douze (72) heures à l'avance. Cette information sera valablement communiquée par Pigdata au CLIENT par affichage de l'interruption programmée sur l'Accès CLIENT.

Pigdata se réserve la possibilité de modifier l'Application Pigdata et/ou l'Offre Pigdata sans que ces modifications n'entraînent aucune réduction, diminution ou détérioration de ladite application ou offre.

ii) Accès à l'Application Pigdata

Pigdata s'engage, dans les limites prévues au présent Contrat, à ce que le CLIENT

ait accès à l'Application Pigdata, sur les serveurs de Pigdata, conformément au présent Contrat.

Pigdata mettra en œuvre des moyens informatiques destinés à protéger l'intégrité des données qui lui sont transmises par le CLIENT dans le cadre du présent Contrat.

(iii) Prestations de Support

(A) Support technique. Pour tout problème concernant l'Application Pigdata, le CLIENT peut contacter le centre de support technique de Pigdata par courrier électronique. Le CLIENT doit fournir tous les documents et toutes les informations nécessaires pour permettre au personnel de support de Pigdata de reproduire le problème. Le personnel de support de Pigdata tentera de résoudre le problème immédiatement ou aussi rapidement que possible. Si nécessaire, Pigdata s'efforcera d'estimer le temps qu'il lui faudra pour résoudre le problème. Pigdata tiendra le CLIENT informé de la progression de la résolution du problème.

(B). Exclusions. Pigdata n'est pas redevable de prestations de support dans le cas où l'incident est dû à (i) une installation ou utilisation de l'Application Pigdata autre que celle autorisée en vertu du présent Contrat ou qui n'est pas conforme aux instructions techniques de Pigdata ou à la configuration technique recommandée par Pigdata; (ii) hormis la personnalisation de l'Application Pigdata conformément aux présentes, la modification, l'altération ou l'ajout effectués sur l'Application Pigdata ou toute tentative dans ce domaine, par des personnes autres que Pigdata ou les prestataires agréés de Pigdata; ou (iii) à l'environnement technique du CLIENT. Les prestations fournies par Pigdata au CLIENT pour les incidents provoqués par les événements mentionnés ci-dessus, seront facturées par Pigdata selon ses tarifs en vigueur à la date de leur réalisation.

3.2. Obligations du CLIENT

i) Infrastructure et connexion

Il appartient au CLIENT de prendre, à ses frais et sous sa seule responsabilité, toutes les mesures nécessaires afin d'installer et de mettre en œuvre l'infrastructure informatique et les moyens de communication conformes à la configuration préconisée par Pigdata. En outre, le CLIENT devra mettre en place toute mesure permettant d'assurer, pendant la durée du présent Contrat, la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques et ceux de Pigdata.

Le CLIENT s'engage en outre :

D à fournir à Pigdata l'ensemble des informations techniques que Pigdata pourrait solliciter afin d'activer les Services Web, permettant l'accès à l'Application Pigdata. A cette fin, le CLIENT désignera un responsable technique chargé de répondre dans les meilleurs délais au responsable technique désigné par Pigdata;

D à ne pas dénigrer ou entraver de quelque manière que ce soit les Résultats des recommandations Pigdata ou Pigdata en tant que société ;

D à ne pas mettre en place ou maintenir tout dispositif, tel que, sans limitation, des pop-ups, pouvant couvrir, altérer ou détériorer l'Application Pigdata et/ou les Marques Pigdata et/ou en détourner les Utilisateurs.

D à installer sur son site le script de tracking des ventes additionnelles (site e-commerce uniquement) dans la limite des quinze (15) jours suivant la mise en production des composants de recommandation.

ii) Personnalisation et Exploitation de l'Application Pigdata

Le CLIENT devra se conformer aux instructions techniques que Pigdata pourra lui communiquer pendant la durée des présentes, afin de personnaliser et d'exploiter l'Application Pigdata conformément au présent Contrat. Pour la personnalisation de l'Application Pigdata, le CLIENT devra utiliser les outils de personnalisation intégrés dans ladite application. Le CLIENT procèdera de la même manière lors de toute mise à jour du Catalogue dans l'Application Pigdata. Le CLIENT sera responsable de l'exactitude, de l'adéquation et de la légalité des données paramétrées et exploitées par l'intermédiaire de l'Application Pigdata, notamment, sans limitation, les Profils pré enregistrés et le Catalogue.

iii) Promotion de l'Application Pigdata

Le CLIENT proposera à ses Utilisateurs des fonctionnalités faisant appel à l'Application Pigdata sur le Site du CLIENT par tout moyen qui lui semble le plus approprié.

3.3. Autorisations du CLIENT

Pour les seuls besoins du présent Contrat, le CLIENT autorise Pigdata (i) à

représenter l'Application Pigdata, y compris, sans limitation, les Résultats Pigdata, sur le Site du CLIENT ; et (ii) à traiter le Catalogue et les Profils sur les serveurs de Pigdata ou de ses sous-traitants pour les besoins de l'Application Pigdata.

Pigdata s'engage à ne pas utiliser le Catalogue et les Profils pour son propre usage ou pour le compte d'un autre client, ni pendant la durée du présent contrat ni après sa résiliation. A l'échéance du présent Contrat, Pigdata s'engage à restituer toutes les informations du Catalogue et des Profils et à en détruire toute copie.

ARTICLE 4 –GARANTIES

4.1 Garanties de Pigdata

Pigdata garantit qu'à sa connaissance, l'Application Pigdata ne contrevient en France à aucun droit de tiers afférent notamment aux droits de propriété intellectuelle sur leurs œuvres ou sur leurs logiciels.

A ce titre, Pigdata garantit le CLIENT contre toute demande ou recours de tiers, en France, fondé sur la prétention que la technologie Pigdata mise en œuvre par l'Application Pigdata et utilisée par le CLIENT conformément au présent Contrat, constitue un acte de contrefaçon en France. Pigdata accepte de payer les dommages et intérêts effectivement prononcés à l'encontre du CLIENT par un jugement définitif passé en force de chose jugée d'un tribunal compétent ou par tout règlement transactionnel conclu par Pigdata dans ce cadre. Les obligations mentionnées dans le présent Article 4 sont soumises aux conditions suivantes :

(i) le CLIENT notifie immédiatement par écrit à Pigdata la survenance d'une telle demande ;

(ii) le CLIENT accorde immédiatement à Pigdata le contrôle exclusif de la défense et des négociations éventuelles en vue d'une transaction, aux frais de Pigdata en laissant à ce dernier le choix des avocats ;

(iii) le CLIENT coopère avec Pigdata, aux frais de Pigdata, dans le cadre de la défense ou du règlement transactionnel d'une telle demande. Le CLIENT a la possibilité de se joindre à la défense en recourant aux services d'un avocat de son choix dont il assumera seul les coûts, à condition, toutefois, que le CLIENT n'interfère pas, de quelque manière que ce soit, dans la défense de Pigdata et/ou des négociations éventuelles en vue d'une transaction.

Si l'Application Pigdata fait ou est susceptible de faire, selon l'avis de Pigdata, l'objet d'une demande ou action en contrefaçon de droits de propriété intellectuelle, alors Pigdata peut, à son choix et à ses frais, entreprendre l'une des actions prévues aux paragraphes (i), (ii) ou (iii) mentionnées ci-dessous ; ou, s'il est jugé par une juridiction compétente dans une décision définitive passée en force de chose jugée que l'Application Pigdata contrefait les droits de propriété intellectuelle dans les conditions décrites ci-dessus, alors Pigdata doit, à son choix et à ses frais, entreprendre l'une des actions suivantes, à savoir soit :

- (i) procurer au CLIENT le droit d'utiliser l'Application Pigdata ; soit
- (ii) modifier ou remplacer l'Application Pigdata par des produits appropriés et raisonnablement équivalents, de telle sorte que l'Application Pigdata ne soit plus contrefaisante ; soit
- (iii) si les actions prévues aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus ne sont pas réalisables dans des conditions économiquement viables, selon l'avis raisonnable de Pigdata, résilier le présent Contrat de plein droit et reverser au CLIENT les sommes H.T. payées par le CLIENT à ce titre pendant les douze (12) mois précédant le recours du tiers, à titre d'indemnisation forfaitaire et définitive.

Nonobstant ce qui précède, Pigdata n'encourra aucune responsabilité dans la mesure où la demande ou action en contrefaçon est fondée ou résulte de (i) l'utilisation de l'Application Pigdata dans des conditions non permises par le présent Contrat ; (ii) l'utilisation de l'Application Pigdata en combinaison avec des équipements ou technologies non fournis par Pigdata; (iii) aux Profils, Catalogue et/ou autres données du CLIENT mises en œuvre par l'Application Pigdata. Le présent Article 4 décrit de manière exhaustive l'ensemble des obligations de Pigdata et de ses fournisseurs et concédants de licence dans le cadre d'une quelconque demande ou action relative aux droits de propriété intellectuelle ou industrielle de tiers.

4.2 Garanties du CLIENT

Le CLIENT garantit que les Profils pré enregistrés et le Catalogue renseignés dans l'Application Pigdata et traités par cette dernière ainsi que l'exploitation desdits Profils pré enregistrés et Catalogue, ne contreviennent à aucune norme et/ou réglementation en vigueur, ni aucun droit de tiers (afférent notamment aux droits de propriété intellectuelle sur leurs œuvres ou sur leurs logiciels).

Le CLIENT garantit Pigdata contre tout recours de tiers du fait du traitement et mise en œuvre par l'Application Pigdata de toutes données et/ou informations du CLIENT, y compris, sans limitation, les Profils et le Catalogue, et indemniserà Pigdata de toutes réclamations et condamnations dont elle pourrait faire l'objet du fait du non respect par le CLIENT de ses obligations. La garantie porte notamment sur tous dommages et intérêts et/ou sanctions pénales auxquels serait exposée Pigdata et s'étend aux frais de justice éventuels, y compris les frais irrépétibles.

ARTICLE 5 – LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

5.1. Responsabilit é

Pigdata est soumise expressément à une obligation de moyens. Sauf cas d'indemnisation prévue à l'Article 4 ci- dessus, et hormis les cas de décès ou dommage corporel causé par l'une des Parties, de dol ou de faute lourde, la responsabilité totale de Pigdata ou de l'un de ses fournisseurs ou concédants de licence découlant du présent Contrat, n'excédera en aucun cas, au total, le montant des sommes hors taxes payées par le CLIENT à Pigdata au titre de l'année où est constaté l'incident ou la difficulté ayant entraîné la mise en cause de la responsabilité.

Pigdata ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des incidents ou des manques de performance en termes de disponibilité et d'efficacité dus à des erreurs de codification, des informations inexactes communiquées par le CLIENT ou le non respect par le CLIENT des instructions techniques de Pigdata communiquées par ce dernier pendant la durée du Contrat.

En outre, du fait des caractéristiques et limites propres à Internet, que le CLIENT déclare parfaitement connaître, Pigdata ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

D la contamination par virus des données et/ou logiciels du CLIENT, dont la protection incombe à ce dernier ;

D les intrusions malveillantes de tiers sur le Site du CLIENT ;

D les dommages que pourraient subir les équipements connectés aux serveurs de Pigdata, ceux-ci restant sous l'entière responsabilité du CLIENT.

Pigdata ne pourra en aucun cas être tenue responsable des informations relatives

aux Profils pré enregistrés et/ou au Catalogue renseignés par le CLIENT, et présentées aux Utilisateurs lors de leur navigation. Toute erreur sera assumée par le CLIENT.

5.2. Dommages « Indirects »

De convention expresse, en aucun cas Pigdata ou ses fournisseurs ou concédants de licence ne pourront être responsables des dommages indirects, consécutifs, ou par ricochet, tels que, sans limitation, l'interruption d'activité, la perte de profits, la perte de revenus, la perte de données, la perte de clientèle, de contrats, de programmes ou les coûts liés à l'obtention de biens ou services de remplacement, quels que soient le fondement de la responsabilité et la forme de l'action en justice sur la base desquels lesdits dommages sont invoqués, que Pigdata ait été ou non informée de l'éventualité ou de la survenance de tels dommages. Les Parties conviennent que le présent Article 5 prévoit une répartition des risques raisonnable et constitue une clause déterminante du présent Contrat, en l'absence de laquelle le présent Contrat n'aurait pas été conclu.

5.3. Responsabilités du CLIENT

Le CLIENT assume les obligations qui lui incombent au titre des présentes et l'ensemble des risques liés à l'exploitation de l'Application Pigdata a (sauf en ce qui concerne les stipulations spécifiques de l'Article 4.1 relatif à la violation des droits de tiers du fait de Pigdata). Le CLIENT prend acte de sa responsabilité de sauvegarder et de protéger toutes les données qui sont enregistrées dans ses systèmes d'information.

ARTICLE 6 – CONDITIONS FINANCIERES

6.1. Rémunération afférente aux Services

Pigdata pourra modifier les conditions de rémunération et les seuils de consommations stipulées dans les présentes, sous réserve de les notifier au CLIENT par courrier électronique avec un préavis de soixante (60) jours. Si le CLIENT refuse lesdites modifications, il lui incombera de dénoncer le Contrat conformément à l'Article 8.1 ci-dessous. A défaut de cette dénonciation, le Contrat se poursuivra avec la nouvelle tarification.

6.2. Conditions de Paiement

Toute somme due par le CLIENT à Pigdata au titre du présent Contrat sera facturée par Pigdata mensuellement ou annuellement, terme à échoir. Chaque mois

d'utilisation de l'Offre Pigdata est ainsi payable par avance.

De convention expresse, tout paiement au titre de ce Contrat sera effectué par le CLIENT à Pigdata par carte bancaire ou, sous certaines conditions, par prélèvement automatique sur le compte bancaire désigné par le Client.

Le Client devra communiquer à Pigdata les informations et autorisations nécessaires soit pour le débit mensuel du Prix sur la carte bancaire, soit pour le prélèvement automatique du Prix sur le compte bancaire du CLIENT, selon le mode de paiement choisi par le CLIENT. A défaut, Pigdata pourra interrompre l'accès à l'Application Pigdata et pourra résilier le Contrat de plein droit. Le CLIENT devra notifier promptement à Pigdata tout changement de carte ou de compte bancaire afin d'éviter des incidents de paiement pouvant conduire à la suspension ou la résiliation du présent Contrat par Pigdata.

Pour toute somme restant impayée à son échéance, et pour autant que cette somme ne fasse l'objet d'aucun litige notifié par courrier électronique, le CLIENT sera redevable d'intérêts de retard au taux d'une fois et demi (1,5) le taux d'intérêt légal, soit le minimum prévu par la loi.

ARTICLE 7: – PROPRIETE ET PROTECTION DES DONNEES

Chacune des PARTIES reste propriétaire de l'intégralité des droits de la propriété intellectuelle relatifs aux données, éléments, technologies, savoir faire, marques et logos dont elle est titulaire.

Pigdata n'acquiert aucun droit de quelque nature que ce soit sur le site Internet du CLIENT sur lequel le CLIENT détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle. Le CLIENT n'acquiert aucun droit, de quelque nature que ce soit, sur les widgets, les recommandations, les modèles de calculs et données utilisés par Pigdata pour ses algorithmes de recommandations, sur lesquels Pigdata détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle.

Chaque partie est responsable de se mettre en conformité pour les prestations qui lui incombent avec la loi Informatique et Liberté et les déclarations éventuelles associées

ARTICLE 8– DUREE ET RESILIATION

8.1 Durée

Le présent Contrat prendra effet à compter de son acceptation par le CLIENT et l'inscription du CLIENT auprès de Pigdata, selon les modalités prévues en préambule (ci- après la « Date d'Effet »). Le CLIENT pourra renoncer au Contrat, sans préavis, d'un fax ou courrier électronique. Dans ce cas, le Contrat prendra fin à la réception du fax ou courrier électronique. L'offre Pigdata démarre uniquement lorsque le CLIENT a communiqué à temps à Pigdata les informations et autorisations nécessaires pour le paiement le Contrat se poursuivra pendant une durée indéterminée, sauf dénonciation ou résiliation dans les conditions prévues dans le présent article 8.

Chaque Partie pourra dénoncer le présent Contrat à tout moment, par courrier électronique adressé à l'autre Partie.

Dans le cas où la dénonciation émane du CLIENT, Pigdata interrompra l'accès à l'Application Pigdata à l'issue du mois au cours duquel la notification de dénonciation a été reçue par Pigdata.

Dans le cas où la dénonciation émane de Pigdata et n'est pas motivée par un manquement du CLIENT aux présentes, Pigdata donnera un préavis d'au moins soixante (60) jours au CLIENT avant de résilier effectivement le Contrat et l'accès du CLIENT à l'Application Pigdata. Le Prix devra être réglé par le CLIENT à Pigdata pendant toute la durée du préavis.

Dans le cas où le CLIENT a commis un manquement à ses obligations contractuelles, Pigdata pourra résilier de plein droit le présent Contrat, sans préavis, par courrier électronique.

Chaque Partie se réserve le droit de suspendre l'exécution des obligations lui incombant aux termes du présent Contrat en cas de survenance de l'une des circonstances suivantes :

- événement constitutif de force majeure affectant ladite Partie,
- défaut de paiement,
- ordre, injonction ou décision émanant de toute autorité judiciaire ou administrative à l'effet de suspendre ou d'interrompre la représentation et/ou accès à l'Application Pigdata, ou toute activité illicite par le Client portée à la connaissance de Pigdata. La Partie concernée informera l'autre Partie de toute suspension ou interruption du Contrat dès que possible par message

électronique. Le fait pour la Partie de ne pas se prévaloir de son droit de suspendre ou d'interrompre la représentation et/ou l'accès à l'Application Pigdata à la suite de l'un des événements précités, ne la privera pas de son droit de résilier ledit Contrat ultérieurement dans les conditions définies dans les présentes.

8.2 Autres Cas de Résiliation

Pigdata sera en droit de résilier le présent Contrat de plein droit avec un effet immédiat dans l'hypothèse où il serait jugé par une décision de justice d'une juridiction compétente, passée en force de chose jugée ou exécutoire par provision que, les Profils renseignés par le Client, le Catalogue et/ou toutes autres données du CLIENT mises en œuvre par l'Application Pigdata, contreviennent à la réglementation en vigueur et/ou aux droits de tiers. Le CLIENT ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait de cette résiliation anticipée.

8.3 Conséquences en Fin de Contrat

Toutes sommes déjà versées à Pigdata au titre des présentes au jour de l'expiration ou de la résiliation du Contrat pour quelque cause que ce soit, resteront acquises à Pigdata. Le CLIENT devra payer à Pigdata toutes sommes lui restant dues à la date de l'expiration ou de la résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit.

A la fin du Contrat pour quelque cause que ce soit, chacune des Parties s'engage à cesser d'utiliser l'ensemble des éléments en sa possession appartenant à l'autre Partie et ce sans délai.

A ce titre, le CLIENT s'engage à cesser toute utilisation de l'Application Pigdata et d'en désinstaller tous les composants. En tous les cas, Pigdata se réserve le droit d'interrompre lui-même tout accès du Client à l'Application Pigdata.

A la fin du contrat, Pigdata s'engage à détruire et à ne garder aucune copie électronique ou papier de toute information fournie par le CLIENT relative au Catalogue et à ses Utilisateurs, en ce compris les Profils.

A la fin du contrat, le CLIENT s'engage à détruire et à ne garder aucune copie électronique ou papier de toute information fournie par Pigdata notamment l'ensemble des recommandations.

Les stipulations des présentes relatives à la Confidentialité, aux Garanties, à la

Responsabilité et notamment les limitations et exclusions de responsabilité et à la Propriété Intellectuelle, survivront à l'expiration et/ou à la résiliation du Contrat.

ARTICLE 9 - INCESSIBILITE

Le présent contrat étant conclu “ intuitu personae ”, aucune Partie ne pourra céder ou transférer le Contrat à un tiers, sans l'approbation préalable et écrite de l'autre Partie.

Le CLIENT s'engage à ne pas revendre l'Application Pigdata à un tiers, sans l'autorisation écrite préalable de Pigdata. En cas de non respect de cette obligation par le CLIENT, Pigdata pourra résilier immédiatement le présent Contrat de plein droit, sans que la responsabilité de Pigdata ne soit engagée, et sans préjudice de tout dommages et intérêts auxquels Pigdata pourrait prétendre.

ARTICLE 10 - CONFIDENTIALITÉ - PUBLICITE

La conclusion et les stipulations du présent Contrat, ainsi que toute autre information relative directement ou indirectement au présent Contrat, concernant le CLIENT ou Pigdata, sont de nature confidentielle (ci-après « Informations confidentielles »). Pigdata et le CLIENT s'engagent à ne communiquer les Informations confidentielles dont elles auraient connaissance qu'à leurs dirigeants et employés auxquels ces informations sont nécessaires dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

Pigdata et le CLIENT s'engagent à prendre toutes mesures appropriées pour préserver le caractère confidentiel des Informations Confidentielles.

Toute violation par une Partie de la présente obligation de confidentialité pourra donner lieu à la résiliation de plein droit et sans préavis du présent Contrat.

Nonobstant ce qui précède, le CLIENT autorise Pigdata à mentionner les Marques du CLIENT dans le cadre de sa communication, orale ou écrite, notamment sur le site web de Pigdata. Si cette communication prend la forme de communiqué de presse ou d'étude de cas, Pigdata demandera préalablement une autorisation écrite du CLIENT. Le CLIENT accepte par ailleurs de répondre, au plus six fois par an, à tout prospect adressé par Pigdata qui la contacterait aux fins d'obtenir des informations sur les Services qu'il utilise.

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS GENERALES

11.1 Indépendance des Parties

Les Parties sont indépendantes l'une de l'autre. Aucune disposition de ce Contrat ne pourra être considérée comme créant une relation de subordination, une garantie d'embauche future ou une relation mandant-mandataire. Aucune des Parties n'est l'associée ou la représentante de l'autre Partie, à quelque titre que ce soit.

11.2 Intégralité du Contrat

Le présent Contrat, ainsi que ses annexes, représentent l'intégralité du contrat conclu entre les Parties eu égard à son objet. Il annule et remplace toutes propositions, engagements, contrats écrits ou verbaux antérieurs échangés ou conclus entre les Parties relativement au même objet. Le présent Contrat ne peut être modifié que par avenant signé par les Parties.

11.3 Non Validité Partielle

Si l'une quelconque des dispositions du présent contrat est déclarée nulle ou sans objet au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres dispositions.

11.4 Non -Renonciation

Le fait, pour l'une des Parties, de ne pas invoquer à l'encontre de l'autre Partie l'une quelconque des clauses visées par le présent contrat, ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

11.5 Force Majeure

Aucune des deux Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent Contrat qui seraient dus au fait de l'autre Partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure, tels que, sans limitation, incendie, inondation, tremblement de terre, guerre, mouvement populaire, insurrection, grèves, autres mouvements sociaux, incidents affectant les réseaux de télécommunication.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure suspendait le contrat pour une durée ininterrompue supérieure à deux (2) mois, chacune des Parties pourrait résilier le présent contrat, de plein droit, sans préavis et sans intervention judiciaire, sans indemnité pour l'autre Partie.

11.6 Titres

En cas de divergence d'interprétation entre l'un quelconque des titres et les dispositions des clauses qu'il représente, les titres seront déclarés inexistant.

11.7 Loi applicable

Le présent Contrat est soumis au droit français, sans référence aux règles de conflits de lois.

11.8 Compétence Juridictionnelle

Toute contestation ou litige portant sur le présent Contrat, y compris, sans limitation, la formation, la validité, l'exécution, l'inexécution, l'interprétation, l'expiration et/ou la résiliation du présent Contrat, sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

11.9 Notifications

Toutes notifications entre les Parties seront adressées par écrit à leurs domiciles respectifs tels qu'ils figurent en tête du présent contrat par courrier électronique.

Les présentes Conditions Générales de Mise à Disposition de l'Offre Pigdata constituent un contrat produisant des effets juridiques entre vous et la société Pigdata S.A.S, société anonyme simplifiée au capital de 10 000,00 euros en cours d'immatriculation, dont le siège social est au 42 avenue du général Croutte, 31100 Toulouse, France.